

Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, le 8 mars 2016

Aide à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage
Aide aux investissements en faveur de la performance énergétique des exploitations agricoles
Aides aux investissements en faveur d'alternative pour la réduction des intrants
Un appel à projet lancé jusqu'au 8 avril 2016

Dans le cadre du programme de développement rural 2014-2020 de Franche-Comté, **un appel à projet** relatif aux aides à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage, aux investissements en faveur de la performance énergétique des exploitations agricoles et en faveur d'alternative pour la réduction des intrants, pour les agriculteurs et groupements d'agriculteurs est ouvert **jusqu'au 8 avril 2016**.

L'aide à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage vise à soutenir les projets d'amélioration de la gestion des systèmes d'élevage des exploitations agricoles. Elle comprend un volet "bâtiments" et un volet "effluents".

Ce dispositif d'aide est essentiel pour assurer la pérennité de la production laitière dans les zones laitières fragiles. Il est également conçu pour favoriser le développement de productions d'élevage peu présentes en Franche-Comté et pour soutenir les filières en déficit de renouvellement.

Il s'adresse aux éleveurs qui veulent financer, notamment :

- ❖ la construction, la rénovation ou l'extension de bâtiments d'élevage,
- ❖ les investissements liés au stockage des effluents,
- ❖ les équipements fixes rendant le bâtiment opérationnel,
- ❖ les investissements fixes liés au stockage de fourrages secs ou enrubannés,
- ❖ les aménagements de la salle de traite,
- ❖ les aménagements des abords ou de parcours.

L'aide aux investissements en faveur de la performance énergétique des exploitations agricoles a pour objectif de réduire l'impact environnemental des exploitations agricoles.

Elle permet de financer les diagnostics énergétiques des exploitations ainsi que les investissements liés :

- ❖ à l'amélioration de la performance énergétique,
- ❖ au développement de l'usage des énergies renouvelables.

L'aide aux investissements en faveur d'alternatives pour la réduction des intrants a pour vocation à limiter l'utilisation d'intrants (notamment les produits phytosanitaires).

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39

Pour cela, elle vise à :

- ❖ favoriser les investissements collectifs dans des matériels d'épandage des engrais de ferme permettant la maîtrise du dosage et la réduction des pertes par volatilisation,
- ❖ inciter à l'adoption de pratiques agricoles alternatives à l'emploi d'herbicides par l'achat de matériels spécifiques,
- ❖ favoriser les investissements en matériels qui permettent de développer la mise en place de cultures intermédiaires qui améliorent les qualités agronomiques du sol (propriété physique, chimique et biologique) en favorisant l'accumulation de matière organique et en fixant de l'azote atmosphérique,
- ❖ réhabiliter et planter des haies avec des essences locales adaptées, réservoirs d'insectes auxiliaires qui permettent de lutter contre les ravageurs des cultures, de diminuer l'évapotranspiration des cultures et la verse des céréales par l'effet brise vent.

L'investissement ne doit pas avoir débuté ou avoir été commandé :

- ❖ « bâtiments » et « performance énergétique » : avant la date de signature du compte-rendu du comité de sélection.
- ❖ « réduction d'intrants » : avant la date de complétude du dossier portée dans l'accusé réception de dossier complet.
- ❖ Les dossiers seront classés au moyen d'une grille de notation régionale (fixant une note minimale éliminatoire) et engagés dans la limite des disponibilités financières.

L'appel à projets ainsi que les formulaires de demande et notices explicatives de chaque aide sont téléchargeables sur les sites internet suivants :

- ❖ des services de l'État dans le Jura :
<http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-developpement-rural/Developpement-rural-et-agricole/Plan-de-competitivite-des-exploitations-agricoles>
- ❖ du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté : www.europe-en-franchemonte.eu
- ❖ de la DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté : www.draaf.bourgogne-franchemonte.agriculture.gouv.fr

Les aides concourant à la modernisation des exploitations agricoles sont financées par le Conseil régional, l'Etat, les Conseils départementaux du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'Union européenne (fonds FEADER).

L'original du dossier de demande d'aide et des pièces complémentaires sont à déposer jusqu'au vendredi 8 avril 2016 à la DDT du Jura :

Service de l'économie agricole
Rue du curé Marion BP 50356
39015 Lons le Saunier Cedex.
Tel : 03.84.86.80.00

Les pièces suivantes pourront être fournies jusqu'au mercredi 4 mai 2016 : justificatifs de paiement des contributions fiscales et sociales, 3ème devis le cas échéant en l'absence de référentiel, ainsi que la RJA (décision de recevabilité de la demande de DJA pour les candidats à l'installation).

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00
✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »

